



# Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017



## **Introduction**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses.

Un sommaire décrivant la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), sa raison d'être et ses responsabilités essentielles peuvent être retrouvés dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

## **Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2017-2018 et tout revenu obtenu qui peut être redépensé et qui est disponible pour fin d'utilisation à la fin du trimestre. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## **Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

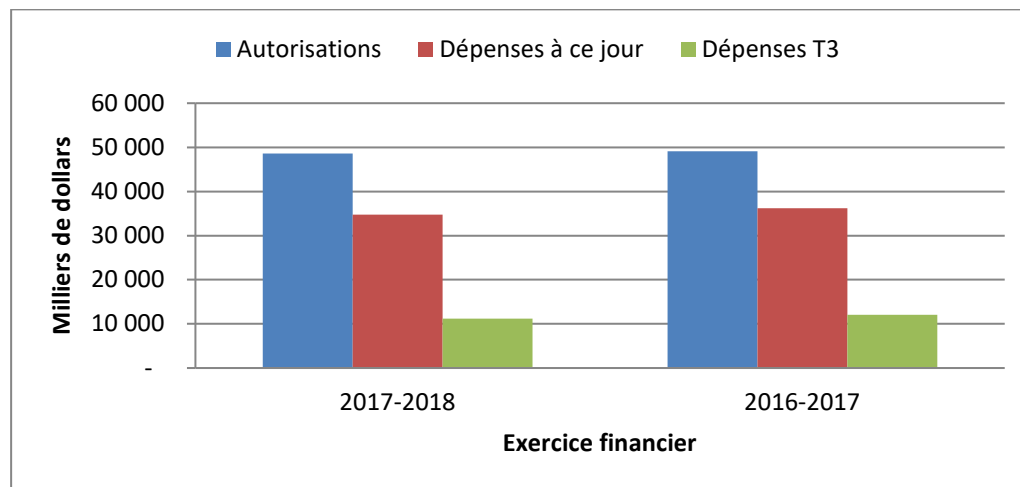
### Changements importants dans les autorisations

Depuis le 30 septembre 2017, il n'y a eu aucun changement dans les autorisations totales de la CLCC. Au 31 décembre 2017, le total des autorisations disponibles pour le troisième trimestre est demeuré à 48,6 M \$ en 2017-2018, comparativement à 49,1 M \$ en 2016-2017.

Comme le démontre la figure 1, la CLCC a dépensé environ 72 % de ses autorités à la fin du troisième trimestre, ce qui est inférieur au taux de 74 % de l'année dernière. Étant donné que les dépenses les plus importantes de la CLCC sont les salaires, les dépenses devraient généralement être réparties également tout au long de l'année. La diminution du pourcentage des autorisations dépensées jusqu'au 31 décembre s'explique par les dépenses relativement aux services

professionnels et spéciaux et à la réparation et l'entretien, qui est expliquée plus en détail dans la section suivante.

**Figure 1 – Dépenses du troisième trimestre comparées aux autorisations annuelles**



#### Changements importants dans les dépenses budgétaires brutes

Les dépenses budgétaires brutes cumulatives ont diminué de 302 k \$ ou de 1 % en 2017-2018 par rapport à 2016-2017, et les revenus ont augmenté de 1 180 k \$ en 2017-2018, ou de 50 %, comparativement à 2016-2017. Les paragraphes suivants fournissent les détails des changements importants.

- Les dépenses de personnel ont diminué de 58 k \$ ou de 1 % au troisième trimestre de 2017-2018 comparativement à 2016-2017. Cette diminution mineure entre les trimestres est attribuable aux postes vacants tant chez les commissaires que chez les employés. L'augmentation de 1 368 k \$ ou 4 % des dépenses de personnel depuis le début de l'exercice s'explique par le paiement de montants rétroactifs dus en vertu de conventions collectives signées, principalement au cours du deuxième trimestre de 2017-2018.
- Les services professionnels et spéciaux ont diminué de 849 k \$ ou de 52 % par rapport aux mêmes dépenses cumulatives de l'exercice précédent. Cette diminution est en grande partie attribuable à une différence du moment où les dépenses juridiques sont comptabilisées durant l'année. En 2016-2017, les frais juridiques annuels estimatifs ont été payés au début de l'année et sont maintenant payés mensuellement pour 2017-2018.
- Les dépenses de réparation et d'entretien ont diminué de 897 k \$ (94 %) d'une année à l'autre. Cette diminution est liée aux dépenses ponctuelles engagées l'an dernier pour le déménagement du bureau d'Edmonton et pour la rénovation du bureau de Kingston.

- Les dépenses pour prêts, investissements et avances sont attribuées aux paiements en trop et aux avances versées aux employés en raison de la transition vers le système de paiement Phénix. Il n'y a pas eu d'écart significatif des dépenses cumulatives entre les années.

### Changements importants dans les revenus

Les revenus enregistrés ont augmenté de 243 K \$, ou de 26 %, par rapport au troisième trimestre de 2016-2017, ce qui s'explique par une augmentation équivalente du nombre de demandes de suspension du casier acceptées au troisième trimestre de 2017-2018. Cet écart est probablement attribuable à des changements législatifs remontant à 2012, qui imposaient une période d'attente supplémentaire de cinq ans pour les critères d'admissibilité de certains demandeurs. La période d'attente est maintenant expirée et les candidats touchés sont maintenant admissibles.

### **Risques et incertitudes**

La majorité des fonds dont dispose la CLCC lui sont accordés au moyen des autorisations parlementaires annuelles. C'est pourquoi tout changement dans le financement approuvé par le Parlement se répercute sur ses opérations. La CLCC impose aussi des frais pour le traitement des demandes de suspension du casier, et elle a le pouvoir d'utiliser des revenus perçus durant l'année pour financer des activités liées au traitement de ces demandes. Le volume de demandes reste généralement constant d'une année à l'autre, mais des écarts importants peuvent se produire en réponse à des changements législatifs ou politiques affectant les suspensions du casier.

Au cours de 2017-2018, il y aura un important roulement de personnel de la haute direction de la CLCC. De nouvelles nominations de personnes nommées par le gouverneur en conseil ont été faites pour les postes de président et de premier vice-président. De plus, environ un tiers des 90 positions de commissaires de la CLCC recevront de nouvelles personnes nommées par le gouverneur en conseil. La CLCC a mis en place des procédures pour assurer la stabilité organisationnelle durant cette transition.

Le gouvernement du Canada a mis en place un nouveau système de rémunération dans le cadre de l'initiative de transformation des salaires. Il existe des problèmes connus associés à la mise en œuvre de ce système qui ont entraîné des salaires trop élevés/insuffisants pour les employés et des retards dans le transfert de la paye des employés entre les ministères. Le Ministère a mis en place un certain nombre de contrôles pour surveiller de plus près ce risque et continuera de surveiller la situation et de faire rapport à ce sujet en consultation avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).

### **Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Au cours du troisième trimestre de 2017-2018, aucun changement important n'a été apporté aux activités, au personnel et aux programmes.

Après la clôture du troisième trimestre, Jennifer Oades a été nommée présidente de la Commission des libérations conditionnelles du Canada à compter du 31 janvier 2018. De plus,

Sylvie Blanchet a été nommée au poste de première vice-présidente de la Commission des libérations conditionnelles du Canada à compter du 3 janvier 2018.

### **Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

---

Jennifer Oades  
Présidente

---

Chantal Lemyre, CPA, CGA  
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada  
Le 7 février 2018

**État des autorisations (non vérifié)**

(En milliers de dollars)	Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	48 639	10 946	34 098
Moins les revenus affectés aux dépenses	**5 645	1 168	3 548
<b>Dépenses de programmes nettes totales</b>	<b>42 994</b>	<b>9 778</b>	<b>30 550</b>
Autorisations législatives budgétaires - RASE	5 586	1 397	4 190
<b>Autorisations totales</b>	<b>48 580</b>	<b>11 175</b>	<b>34 740</b>

(En milliers de dollars)	Exercice 2016-2017		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	48 599	11 422	34 001
Moins les revenus affectés aux dépenses	**5 645	925	2 368
<b>Dépenses de programmes nettes totales</b>	<b>42 954</b>	<b>10 497</b>	<b>31 633</b>
Autorisations législatives budgétaires - RASE	6 119	1 530	4 589
<b>Autorisations totales</b>	<b>49 073</b>	<b>12 027</b>	<b>36 222</b>

\*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

\*\*Le montant des revenus affectés aux dépenses déclarées dans le Budget principal des dépenses est basé sur un montant estimé de 12 000 demandes acceptées multiplié par la part des frais d'utilisation de 631 \$ qui peuvent être redépensés par la CLCC (470 \$).

**Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)**

(En milliers de dollars)	Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>			
Personnel	43 483	11 356	35 301
Transports et communications	3 960	585	1 579
Information	374	5	7
Services professionnels et spéciaux	5 362	316	790
Locations	198	25	74
Services de réparation et d'entretien	142	23	53
Services publics, fournitures et approvisionnements	424	32	91
Acquisition de matériel et d'outillage	265	20	164
Autres subventions et paiements	17	-	30
Prêts investissements et avances	-	(19)	199
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>54 225</b>	<b>12 343</b>	<b>38 288</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>			
Revenus de frais d'utilisation affectés aux dépenses	5 645	1 168	3 548
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>48 580</b>	<b>11 175</b>	<b>34 740</b>

(En milliers de dollars)	Exercice 2016-2017		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>			
Personnel	43 977	11 414	33 933
Transports et communications	3 960	535	1 521
Information	374	11	38
Services professionnels et spéciaux	5 362	393	1 639
Locations	198	29	96
Services de réparation et d'entretien	142	315	950
Services publics, fournitures et approvisionnements	424	29	74
Acquisition de matériel et d'outillage	265	41	62
Autres subventions et paiements**	16	30	54
Prêts investissements et avances**	-	155	223
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>54 718</b>	<b>12 952</b>	<b>38 590</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>			
Revenus de frais d'utilisation affectés aux dépenses	5 645	925	2 368
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>49 073</b>	<b>12 027</b>	<b>36 222</b>

\*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

\*\*Les chiffres comparatifs ont été redressés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.